

Le frère travaille : plus de bourse !

Pour l'Unécof, des dizaines d'étudiants vont perdre de l'argent

Cette année académique, les critères pour obtenir une bourse d'études ont changé.

Désormais, il n'est plus nécessaire de réussir pour la conserver. Mais il y a aussi un autre changement : les revenus des ménages sont globalisés pour le calcul du montant. Avec, selon l'Unécof, des situations problématiques. Des étudiants perdent leur bourse car le grand frère qui travaille vit toujours au domicile familial.

Shirley est ce qu'on peut appeler une bonne étudiante. Étudiante en commerce extérieur, elle est actuellement inscrite en troisième année de baccalauréat. Vivant dans un appartement avec sa maman, actuellement sans emploi, elle doit désormais faire face à une

Pour l'octroi d'une bourse, le calcul prend désormais en compte tous les revenus du ménage

situation délicate. « J'ai toujours ob-

tenu une bourse », nous explique Shirley. « Mais pour cette année académique, j'ai viens de recevoir une mauvaise nouvelle. J'ai dû attendre quatre mois pour avoir une réponse... négative. Les revenus du ménage dépassent les plafonds. »

La raison ? Le frère de Shirley réside toujours au domicile familial. Et il travaille. Si Shirley s'est vu refuser sa bourse, c'est bien pour cette raison et pas parce qu'elle bénéficie d'allocations en raison d'un handicap, ces allocations-là n'ayant pas été prises en compte dans le calcul pour l'octroi de la bourse d'études.

Un cas emblématique d'une situation qui risque de se répéter. L'Unécof, Union des étudiants de la Communauté française, dénonce aujourd'hui ces nouvelles règles qui risquent d'être préjudiciables pour un certain nombre d'étudiants. « On va être confronté à des centaines de cas similaires », lance Opaline Meunier, la présidente de l'Unécof. « Le simple fait d'avoir un frère qui travaille, ou encore des grands-parents qui sont domiciliés au même endroit, peut mener à un refus. Si le code civil prévoit l'obligation d'entretien de la part des parents, ce n'est pas le cas pour les grands frères et les grandes sœurs ! »

ÉVALUATION

Du côté du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, on nuance fortement. « Avec cette réforme des bourses, nous avons voulu répondre à l'évolution des familles au XXI^e siècle », explique le porte-parole de Jean-Claude Marcourt. « Auparavant, il y avait des situations qui créaient de l'injustice. Si l'on a globalisé les revenus, l'idée n'était pas de faire des économies. Nous avons augmenté de 33 % les crédits budgétaires car nous nous rendons compte qu'avec cette réforme on va davantage répondre à une certaine précarité des étudiants. » Face à des situations particulières, le porte-parole du ministre rappelle qu'il y a des solutions : « Chaque étudiant peut introduire une réclamation dans les 30 jours de la notification. Des balises permettent d'éviter des situations injustes. Et il y aura une évaluation de l'impact de la réforme sur le terrain, comme nous l'avons fait pour d'autres réformes comme le décret paysage. »

À l'Unécof, on ne compte pas baisser les bras. « À l'initiative de certains étudiants, une pétition sera lancée », conclut Opaline Meunier. « On va sensibiliser les conseils, les étudiants et réaliser une campagne d'information. »

● GUILLAUME BARKHUYSEN